

## **EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

La conseillère Audrey Turgeon a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie-Claude Turgeon, la secrétaire-trésorière adjointe, Bibiane Leclerc ainsi que l'agente de développement, Nadja Guay sont aussi présentes.

**2019-04-18**

### **7.2.4 Subvention Sécurité Civile - Volet 2**

CONSIDÉRANT QU'un mandat implicite avait été donné en février 2019 à la directrice générale pour compléter le volet 2 de la subvention en sécurité civile, au point « 7.4.2 Subvention Sécurité Civile »;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la présentation de la demande d'aide financière – volet 2 était le 31 mars 2019;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

#### **« Résolution n° : 2019-02-11-1 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Annie-Claude Turgeon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. »

QUE la résolution 2019-02-11-1 fasse partie intégrante du procès-verbal du 4 février 2019.

ADOPTÉE

Copie certifiée sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Ce 5 avril 2019

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe